

**PRÉPARATION AU CONCOURS D'ACCÈS
À L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
(ENM)**

**ET À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX CENTRES
RÉGIONAUX DE FORMATION
À LA PROFESSION D'AVOCAT (CRFPA)**

**En convention avec l'Institut d'études judiciaires « Jean Domat »
de l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)**

➤ **RESPONSABLE
PEDAGOGIQUE**

Professeur François-Xavier
LUCAS, directeur de l'IEJ de
l'Université de Paris 1

Maître Pascal GOURDON,
responsable de l'antenne
de l'IEJ en Polynésie
française

Intervenant :

Valérie SIGAUD
Attachée d'administration
territoriale

➤ **CALENDRIER**

À partir du mois
de novembre de l'année N-
1 de l'examen ou du
concours.

Ouverture sous condition
d'un effectif minimum de
10 personnes

➤ **LIEU DE
FORMATION**

Campus d'Outumaoro
Université de la
Polynésie française

OBJECTIFS

ACCOMPAGNER LES CANDIDATS DANS LEUR TRAVAIL PERSONNEL DE PREPARATION, EN LEUR PROPOSANT DES SEANCES D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES, UN PERFECTIONNEMENT METHODOLOGIQUE ET UN ENTRAINEMENT REGULIER SOUS FORME DE GALOP D'ESSAI.

Condition d'accès

Être titulaire au minimum d'un master 1 (ou d'une maîtrise) en droit ou être inscrit en master 1 durant la préparation (sous condition d'obtention de ce diplôme avant le début des épreuves de l'examen ou du concours).

Public visé

Juristes privatistes ou publicistes de bon niveau, prêts à fournir un important travail personnel.

Organisation pédagogique

Espace pédagogique interactif de l'IEJ de Paris 1.

Séances d'actualisation des connaissances et de méthodologie en « présentiel » (généralement le soir). Galops d'essai (généralement le samedi).

Organisation des épreuves

- Épreuves d'admissibilité (écrits) de l'examen et du concours à Tahiti, en même temps qu'en métropole c'est à dire durant la nuit (par exemple de 20 h 30 à 1 h 30 pour ce qui concerne les épreuves de 5 h du « précapa »).
- Épreuves d'admission (oraux) en métropole (Paris pour le « précapa » et Bordeaux pour l'E.N.M.) ce qui implique un déplacement vers la métropole, aux frais du candidat.

Aides éventuelles

Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) : Prise en charge des frais de transport pour le passage des épreuves d'admission en métropole.

Fonds paritaire de gestion de la formation professionnelle continue : Financement des actions de formation professionnelle des salariés.

Adresses utiles

www.ladom.fr/espace-candidat/aides-etaccompagnement

www.univ-paris1.fr/ufr/iej/crfpa

www.enm.justice.fr

formation@formationprocontinue.org

Informations complémentaires

Questions d'ordre pédagogique : pascal.gourdon@upf.pf

Questions d'ordre administratif : formation-continue@upf.pf

Coût de la formation: 200 000 F Frais UPF

plus frais d'inscription à l'IEJ de Paris 1 : 33 415 F CFP (= 280 euros)

UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

B.P. 6570 – 98702 Faa'a – Tahiti – Polynésie française

Tél. : 40.80.38.77 – Fax : 40.80.39.77

formation-continue@upf.pf – www.upf.pf